



CENTRE DE COOPÉRATION POLICIÈRE ET DOUANIÈRE ET BRIGADES FRANCO-ÉTRANGÈRE

**C
C
P
D**



UNE DÉCISION UBUESQUE POUR NOS COLLÈGUES DES CCPD ET DES BRIGADES FRANCO-ÉTRANGÈRES

Un mail du 18 avril 2023, de la coordinatrice nationale des CCPD, demande de mettre fin aux conventions de restauration et frais de missions de nos collègues travaillant sur des sites à l'extérieur du territoire National.

Cette décision s'appuie sur une décision du conseil d'état de 2021 occultant une nouvelle décision du TA de Lille de 2023 qui valide le principe du statut de travailleur en zone étrangère pour nos collègues.

ALLIANCE a sollicité la DCPAF pour remplacer la suppression de conventions de restauration par des frais de missions actualisés !!!

Le bureau National, le 15 mai 2023